

Fédération
LABEL
ROUGE
IG . STG

FedeLIS



www.fedelis.org

Assemblée Générale

Vendredi 8 juin 2018

LIMOGES

- PROGRAMME -

8h30 Assemblée Générale Publique

- Présentation du **rapport d'activités 2017/2018**
- Intervention de **Fanny HENNEQUIN**, service juridique de l'INAO, puis échanges sur :
« La protection des IG agroalimentaires – Focus France et UE »
- **Echanges sur les sujets d'actualités des signes officiels de la qualité et de l'origine** avec **Jean-Louis PITON**, Président de l'INAO, et **Marie GUITTARD**, Directrice de l'INAO
- Présentation des **signes officiels de la qualité et de l'origine en Limousin**, par l'ODG Limousin Promotion
- **Rapport moral du Président**
- **Conclusion** par le Ministre de l'Agriculture ou son représentant.

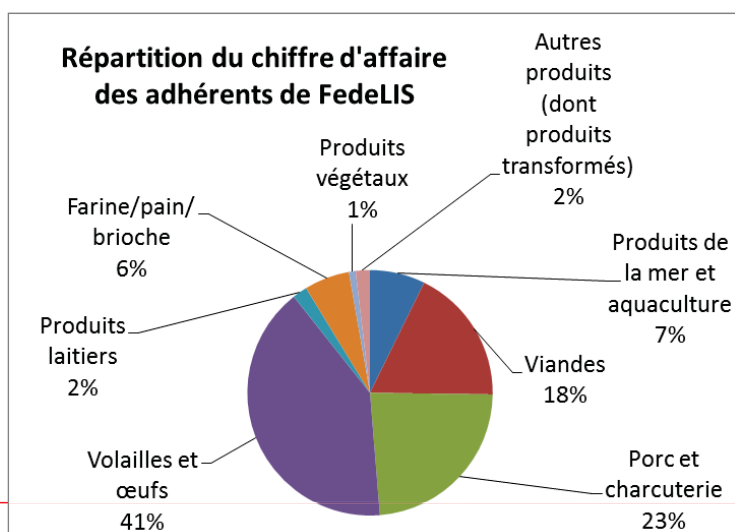
12h30 Assemblée Générale Statutaire

13h00 Apéritif (offert par la mairie de Limoges) puis **Déjeuner** Salle Augustoritum - 2 Rue Félix Eboué - 87000 Limoges



Chiffres clés de FedeLIS

- ✧ FedeLIS est une structure légère, ayant comme adhérents en 2018 (adhésion volontaire) :
 - 4 fédérations Label Rouge/IGP : Aqualabel, Fil rouge, Sylaporc et Synalaf, soit environ 80 ODG LR/IGP
 - 12 ODG hors fédérations détenteurs de Label Rouge et/ou IGP
- ✧ Représentant environ 1,4 milliards d'€ de chiffre d'affaire en 2016



Rapport d'activités 2017/2018

- ✧ Politiques qualité & origine en France et en Europe
- ✧ Défense et protection des SIQO
- ✧ Gestion des SIQO en lien avec l'INAO
- ✧ Communication



POLITIQUES QUALITÉ & ORIGINE FRANÇAISE ET EUROPÉENNE

En France : Etats Généraux de l'Alimentation, Plans de filière et Projet de Loi

- ❖ Suivi des **ateliers des EGA** par plusieurs membres de FEDELIS ⇒ mise en évidence des nombreux atouts des SIQO pour l'agriculture française, en particulier création de valeur

FEDELIS a porté une **contribution** dans le cadre des EGA avec différentes demandes : aides à l'investissement, gestion des volumes SIQO, suppression des pénalités pour livraison insuffisante, encadrer les marques territoriales pour éviter la confusion avec les IG officielles, une meilleure communication sur les SIQO, favoriser les SIQO en restauration collective.

- ❖ Des **plans de filière ambitieux pour les SIQO** ! Objectifs pour les 5 prochaines années :
 - **Gros bovins** : passer de 3 à 40 % de l'offre en Label Rouge, doubler la production en BIO
 - **Veau** : croissance de la production Label Rouge/IGP, doubler la production BIO
 - **Agneau** : doubler la production de SIQO (BIO, LR et IGP)
 - **Volailles de chair** : + 15 % en Label Rouge (= + 20 millions), + 50 % en BIO (= + 5 millions), et augmenter les ventes en RHD de 20 % en Label Rouge et BIO
 - **Œufs** : augmenter de 20 % en Label Rouge et de 50 % en BIO
 - **Porc** : doubler les volumes en Label Rouge, les multiplier par 10 en BIO, augmenter les IGP/AOP.



En France : Etats Généraux de l'Alimentation, Plans de filière et Projet de Loi

- ❖ Suivi du projet de Loi post-EGA avec FEDELIS, en particulier de l'article 11 relatif à l'objectif d'intégrer **50 % de produits locaux/BIO/respectueux de l'environnement/signes de qualité en restauration collective.**

Objectifs de FEDELIS : valoriser les SIQO, veiller à ce que l'objectif initial de la Loi ne soit pas détourné, et veiller à la bonne cohérence des signes de qualité et mentions valorisantes définies dans le code rural.

⇒ Nombreuses actions auprès des Députés, des Sénateurs et du Gouvernement pour :

1. **Faire supprimer la mention « issu d'une production à haute valeur nutritionnelle »** créée par la Commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale après le fort lobbying de la marque « Bleu blanc cœur ».
Arguments : mention incompatible avec le règlement sur les allégations nutritionnelles, mention pouvant porter sur des produits d'importations ou standard, et qui apporte de la confusion aux consommateurs.
2. **Veiller à ce que la certification de conformité (CCP) ne soit pas introduite aux côtés des SIQO**

⇒ **Après le passage à l'AN fin mai : les points défendus par FEDELIS ont été adoptés ! Belle victoire collective, avec l'aide du Ministre et de l'INAO !**



Suivi de la politique de qualité et de promotion au niveau européen

Suivi par FEDELIS du projet de règlement d'exécution sur « **l'indication volontaire de l'origine de l'ingrédient primaire lorsqu'elle est différente de celle indiquée pour ce produit** » (en application de l'article 26(3) du règlement INCO 1169/2011)

FEDELIS s'est exprimé dans le cadre de la consultation publique de la Commission européenne pour :

- demander l'application du projet aux IGP
- alerter sur le risque de confusion entre l'origine géographique d'une région et les IG

mais n'a pas été entendu.

Peu d'états-membres sont intervenus pour faire évoluer le règlement par rapport au projet initial

⇒ **validé en mai, il a été publié le 29 mai 2018 au JO de l'UE et sera applicable à partir du 1^{er} avril 2020.**



DÉFENSE ET PROTECTION DES SIQO

Protection des IG vis-à-vis des marques territoriales

Position de FedeLIS : les marques territoriales, dont régionales, ne doivent pas entraîner de confusion avec les signes officiels de qualité !

⇒ Principes majeurs défendus :

- Pour la mise en place d'une marque territoriale : choisir un nom qui ne soit pas, dans la mesure du possible, géographique ; et ne pas choisir de noms déjà protégés par AOP/IGP.
- Lorsqu'une IG existe, pas d'utilisation de marque territoriale avec le nom de l'IG sur les produits comparables à ceux porteurs de l'IG
- Les opérateurs des SIQO doivent jouer un rôle lorsque les marques régionales sont définies

⇒ **État d'avancement de l'INAO** : peu d'évolution sur ce dossier depuis 2 ans ⇒ **FedeLIS attend de l'INAO de la proactivité, une position ferme et une vraie défense des IG**

⇒ FedeLIS a également rencontré l'association « Produit en Bretagne » pour essayer de trouver une solution à l'usurpation de l'IGP « volailles de Bretagne » sur du poulet standard qui utilise la marque « produit en Bretagne »



Protection du Label Rouge à l'international : informations de l'INAO

Pays/continents dans lesquels le Label Rouge est protégé : dans l'ensemble des 28 pays de l'UE + Suisse + Norvège + Singapour (les enregistrements concernant la Chine, le Japon et la Russie sont toujours en cours).

Protection apportée : Elle se fonde essentiellement sur le droit des marques et le droit de la consommation (tromperie du consommateur) mais c'est le logo dans son ensemble qui est protégé et non l'expression « Label Rouge » en tant que telle.

Coût de cette protection : Coût pour le dépôt (> 15 k€ pour Singapour/Chine/Japon/Russie) + Coût pour le renouvellement de la marque variable d'un pays à l'autre + Coût du « réenregistrement de la marque » tous les 10 ans pour les pays déjà enregistrés + Coût de la surveillance du logo à l'étranger, assurée par un cabinet de conseil en propriété intellectuelle.

Pourrait-on envisager d'agrandir la liste des pays où demander la protection ?

Cela n'est pas envisageable à l'heure actuelle : l'enregistrement dans les 4 pays identifiés n'est pas terminée et nous n'avons pas de visibilité sur la finalisation de ces procédures.

Par ailleurs, les coûts d'enregistrement et de suivi supportés par l'INAO sont très importants, il est donc nécessaire de pouvoir avoir du recul sur la pertinence et l'utilité concrète de ces dépôts.

Enfin, une commercialisation effective sur les marchés étrangers visés (ou au moins une présence commerciale indirecte) en plus de campagnes promotionnelles en amont, facilitent considérablement les procédures d'enregistrement.



⇒ Suivi par FedeLIS, la protection du Label Rouge est importante



Dossiers de défense et de protection des SIQO 1/2

- FedeLIS a engagé plusieurs actions au cours de l'année 2017/18 pour assurer la **défense des produits sous LR, IG et STG**, contre l'emploi abusif ou trompeur de ces logos et des valeurs associées, avec parfois l'appui de l'INAO.
- **Grand frais** : utilisation de la mention « label cœur de cueillette » associée aux termes goût/qualité
 - ➔ FedeLIS a saisi l'INAO, qui a envoyé un courrier à Grand frais pour demander la suppression du terme « label »
- **Zensushi**: restaurant de type japonais proposant de nombreux produits à base de saumon et utilisant le logo Label Rouge sur ses prospectus
 - ➔ FedeLIS a saisi l'INAO qui a envoyé plusieurs courriers y compris en RAR. Pas de réponses de Zensushi

D'autres restaurants de ce type apposant également le logo Label Rouge ont été identifiés. Il est très difficile de savoir s'il y a utilisation frauduleuse.



Dossiers de défense et de protection des SIQO 2/2

- **Transgourmet Origine** : marque haut de gamme de Transgourmet mais utilisant des termes prêtant à confusions (indications de provenance, noms de variété, des noms de race..)
 - ➔ Discussion en direct entre FedeLIS et Transgourmet, pour des améliorations de la communication en cours
- **L'Origine du Goût** : marque de Leclerc sur des produits frais et d'épicerie. FedeLIS considère que l'association des termes Origine et Goût porte à confusions avec les SIQO.
 - ➔ FedeLIS a saisi l'INAO, qui a envoyé un courrier à Leclerc
- **Boucheries La belle rouge** : plusieurs boucheries portent cette dénomination et ne vendent pas forcément de viandes sous SIQO
 - ➔ INAO interrogé, a sollicité un DDPP locale (proche Montélimar).



**GESTION DES SIQO
EN LIEN AVEC L'INAO**

D'une manière générale : participation aux travaux de l'INAO, échanges avec les autres fédérations et transmission des informations aux ODG adhérents

FedeLIS représente ses adhérents auprès de l'INAO, suit l'ensemble des travaux menés par l'INAO, en direct ou par l'intermédiaire de ses membres et assure le relai d'informations auprès de ses adhérents :

- **Participation au Comité IGP/LR/STG, à sa commission permanente, au CAC et au Conseil permanent**, avec de nombreux représentants de FedeLIS présents à ces instances
- Participation de représentants de FedeLIS aux **5 Commissions transversales INAO**
- Information de ses adhérents sur les différents sujets traités à l'INAO et l'état d'avancement des discussions
- Appui de ses adhérents sur l'application des évolutions impactant leurs cahiers des charges/dossiers ESQS, en réponse aux attentes des Pouvoirs publics
- Echanges en cours sur le **contrat d'objectif et de performance**, et l'évolution des **droits INAO**
- Contributions ponctuelles auprès de l'INAO selon les sujets traités.



Simplification des procédures de validation des cahiers des charges et des plans de contrôle

Contexte : Dans l'objectif de simplifier les évolutions des notices techniques, cahiers des charges et plans de contrôle des différents SIQO, l'INAO a entamé en 2015 un lourd travail de refonte de ces documents, en application de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture parue en 2014.

⇒ Travail très important de l'INAO, avec une grande implication d'Hexagone et de FedeLIS et ses adhérents.

Pour les cahiers des charges : changement de forme (à périmètre constant) pour les scinder en 2 parties = des Conditions de Productions Communes et des Conditions de Production Spécifiques
→ validation fin 2016 - début 2017

Pour les plans de contrôle : long travail de concertation entre les fédérations et l'INAO pour harmoniser le contrôle des cahiers des charges des SIQO, comprenant : des Dispositions Communes de Contrôle tous SIQO + des Dispositions Communes de Contrôle par espèce en Label Rouge + l'élaboration d'une trame-type de Dispositions de Contrôle Spécifique pour les cahiers des charges → validation des DCC tous SIQO fin 2017

⇒ **Forte implication de FedeLIS pour s'assurer de la cohérence et du pragmatisme de ces documents, pour l'ensemble des filières, sans remettre en question les contrôles actuels qui fonctionnent bien !**



Reconnaissance des IGP, produit comparable et champ de protection

Contexte : certaines positions de l'administration française laissent entendre que le champ de protection d'une IGP est très large, ce que les opérateurs comprennent comme l'impossibilité de déposer des demandes d'IGP proches d'IGP existantes, freinant ainsi les demandes de nouvelles IGP en France. Pourtant, d'autres pays européens ne suivent pas ces mêmes principes.

⇒ **Action de Fedelis** : s'appuyant sur l'expertise d'une avocate, Fedelis avait déjà rencontré l'INAO mi-2016, pour alerter sur les craintes de nombreux opérateurs en France liées à l'interprétation de la notion de « champ de protection » des produits IGP.

Une nouvelle réunion de travail a été organisée en janvier 2018 (nouvelle mandature de l'INAO), pour faire avancer ce dossier.

Sujets abordés en particulier :

- possibilité d'enregistrer une IGP lorsque le nom géographique est déjà protégé pour un produit de la même famille
- notion de produit comparable.



Reconnaissance des IGP, produit comparable et champ de protection

Produit comparable

Demande de Fedelis : possibilité de discuter du champ de protection en amont avec l'ODG, et d'utiliser comme référence les classifications professionnelles existantes.

Réponse INAO: l'INAO informe systématiquement les ODG sur le champ du produit comparable (émet des alertes). Les ODG sont libres de leur choix, à la lumière des recommandations de l'INAO et de la jurisprudence déjà rendue, mais in fine, ce sont les tribunaux qui décident.

Pistes de travail pour faire avancer ce sujet :

- L'INAO peut faire des présentations aux professionnels sur ces sujets ⇒ présentation à l'AG 2018 de Fedelis
- La Commission INAO « protection des dénominations » travaillera sur des éléments de méthode.
- L'INAO verra s'il est possible d'ajouter des éléments dans le Guide du demandeur d'IGP.



Reconnaissance des IGP, produit comparable et champ de protection

Possibilité d'enregistrer une IGP lorsque le nom géographique est déjà protégé pour un produit de la même famille

Expertise réalisée par FedeLIS avec une avocate : l'enregistrement d'une IGP lorsque le nom géographique est déjà enregistré est possible, en application de l'article 6 du règlement européen. Plusieurs exemples existants ont été relevés au niveau européen.

FedeLIS a alerté l'INAO sur le fait que les ODG ressentent des freins de l'administration sur cette interprétation, bloquant leur volonté de dépôt de demandes d'IGP ⇒ besoin de clarification sur ce sujet.

Position INAO: confirmation que c'est bien l'article 6 du règlement européen qui s'applique et qu'en effet il permet d'avoir 2 produits avec la même IG, sous certaines conditions, et notamment qu'il n'y ait pas de confusion pour les consommateurs, que les produits soient suffisamment différenciés.

⇒ **Sujet abordé lors de la présentation INAO lors de l'AG 2018 de FedeLIS.**



Travail sur l'évaluation et le suivi de la qualité supérieure des produits Label Rouge

Contexte : Face aux difficultés recensées par plusieurs ODG pour démontrer la qualité supérieure de leurs produits selon les procédures actuelles (dossier ESQS en « mode 1 ou 2 »), FedeLIS interpelle le Ministère et l'INAO sur cette problématique depuis 2016.

Position portée par FedeLIS : la qualité supérieure d'un produit Label Rouge est multiple et constituée de plusieurs éléments ; si la qualité organoleptique est essentielle, elle ne doit pas être le seul élément de différenciation. Une approche globale est nécessaire pour englober tous les aspects contenus dans la notion de qualité supérieure du Label Rouge.

Etat d'avancement : La Commission Nationale ESQS de l'INAO s'est réunie en mai 2018 pour suivre la présentation du bilan complet du suivi de la qualité supérieure des produits Label Rouge, après 8 années sous la nouvelle procédure, sur la base d'un questionnaire ODG.

⇒ **Travail à poursuivre avec l'INAO** sur la base de cette analyse afin d'améliorer le fonctionnement de la procédure ESQS avec l'ensemble des acteurs (INAO – ODG – OC – laboratoires – fédérations) :

- identifier les difficultés selon les filières et proposer des solutions adaptées
- définir une approche plus globale de la qualité supérieure en complément des analyses sensorielles



Valorisation de l'agro-écologie dans les productions sous SIQO

Contexte : l'INAO a été chargé de travailler sur la possibilité d'intégrer ou valoriser les dispositions agro-écologiques dans les cahiers des charges des SIQO, en réponse à l'orientation du Ministre de l'Agriculture en 2016.

La Commission nationale « Environnement » de l'INAO a établi des listes de mesures agro-écologiques par grand type de produits, qui figurent déjà dans les Conditions de production communes/Cahiers des charges, ou qui pourraient y être intégrées facilement.

Cette évolution est très appréciée car elle répond à une demande ancienne des professionnels qui souhaitent mieux promouvoir les aménités positives des productions Label Rouge en matière d'agro-écologie et de développement durable de façon plus générale.

FedeLIS a apporté sa contribution à ce travail :

- en participant au groupe de travail « élevage » de la Commission « Environnement ».
 - en veillant à ce que cette procédure reste volontaire pour chaque ODG, facile à mettre en œuvre et surtout, valorise l'existant.
- ⇒ **FedeLIS participe au groupe de travail à l'INAO, chargé de définir une méthodologie pour mettre en œuvre cette démarche.**

FedeLIS souhaite également évaluer la possibilité d'obtenir une **équivalence de la certification HVE (Haute valeur environnementale)** pour les productions Label Rouge : réflexions à avoir avec la DGPE et l'INAO.



COMMUNICATION

Communication interne

FedeLIS est un **réseau d'échanges** entre ses différents ODG **adhérents** et facilite ainsi :

- ✓ Les discussions entre les ODG sur des questions générales ou plus spécifiques
- ✓ Le partage de compétences (techniques, réglementaire...)
- ✓ Les échanges sur les problèmes rencontrés par plusieurs ODG
- ✓ La transmission d'informations
- ✓ La veille réglementaire
- ✓ La préparation des réunions des instances INAO où siègent certains de ses membres



FedeLIS : un lieu de concertation entre ODG

Réflexion Fonctionnement FedeLIS

Une réunion de réflexion a eu lieu en septembre 2017 sur le fonctionnement et les activités de FedeLIS.

Il en ressort :

- Des missions et priorités actuelles non remises en cause
- La volonté de mieux communiquer sur les activités de FedeLIS auprès de ses adhérents et des adhérents des fédérations, par l'envoi d'informations par mail et par une AG statutaire plus étoffée.
- La nécessité de mieux faire connaître les positions et recommandations FedeLIS aux personnes qui siègent à l'INAO.
- Concernant d'éventuelles actions de communication : attente de la mise en place de la Commission communication INAO.

Réflexion « univers Label Rouge »

FedeLIS s'est interrogé sur les types de produits qui pouvaient avoir accès au Label Rouge, pour des questions d'image/de positionnement du Label Rouge.

Position notamment retenue : Ne s'interdire aucune forme de produit élaboré, MAIS les ingrédients utilisés, qui concourent à sa qualité, doivent être si possible sous SIQO. Si ce n'est pas le cas, l'ODG doit le justifier.



Communication externe

➤ Echanges réguliers :

- avec la **fédération Hexagone** (organismes certificateurs contrôlant les SIQO) sur les sujets « contrôles »
- avec les autres fédérations : **CNAOL, CNAOC, Vins IGP**, sur l'ensemble des sujets communs liés à l'INAO.

➤ Gestion de **2 sites internet** sur les signes de qualité :

www.labelrouge.fr et www.igpaop.com et répond aux questions reçues via ces sites (notamment bonne utilisation du logo Label Rouge)

➤ **Contact**s réguliers avec des **interlocuteurs internationaux** intéressés par les SIQO français et participation à des évènements pour présenter/valoriser les produits sous SIQO.

A venir en juin 2018 : séminaire Label Rouge en Allemagne avec Business France.



NOTES



7 rue du Faubourg Poissonnière - 75009 PARIS

Tél : 01 82 73 06 99

contact@fedelis.fr www.fedelis.org

